

RCS : RODEZ

Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00068

Numéro SIREN : 835 337 510

Nom ou dénomination : Desert Timber

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2018 sous le numéro de dépôt 2633

DESERT TIMBER

société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 euros
siège social : Favars Lavernhe, 12150 SEVERAC D'AVEYRON
RCS Rodez 835 337 510

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 1^{er} MARS 2018

L'an deux mille dix huit,

Le premier mars,
à 12 heures,

les associés de la société Desert Timber SAS (ci-après dénommée « **Société** ») :

- **Erste Pure Forest Verwaltungs-GmbH**
société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 25 000, 00 euros sise Eifelstrasse 14 à Bonn (Allemagne), immatriculée au registre du commerce du tribunal d'instance (*Amtsgericht*) de Bonn (Allemagne) sous le numéro HRB B 20694, représentée par son gérant habilité à la représenter seul, **Monsieur Harry Assenmacher**, né le 7 juin 1955 à Sankt Hülftje jetzt Diepholz (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Eifelstraße 14 à Bonn (Allemagne) ;
- **Forest Finance France SAS**
société par actions simplifiée capital de 64 900,00 euros sise Lieu-dit Favars à Lavernhe (12150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rodez sous le numéro 790 051 254, représentée par son président, **Monsieur Richard Focken**, né le 11 juillet 1962 à Höxter (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Lieu-dit Favars à Lavernhe (12150) ;
- **Monsieur Anas BaChar**
né le 1^{er} juin 1983 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant 11 rue Charles et René Auffray à Clichy (92110) ;


RF

ci-après dénommés « **Associés** », ont pris, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, les décisions suivantes relatives :

- à la nomination de Monsieur Anas BaChar en qualité de directeur général de la société Desert Timber SAS ;
- au pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés de la Société décident à l'unanimité de nommer :

- **Monsieur Anas BaChar**, né le 1^{er} juin 1983 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant 11 rue Charles et René Auffray à CLICHY (92110),

en qualité de directeur général de la Société pour une durée illimitée.

Dans le cas où Monsieur Harry Assenmacher viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président de la Société pour quelque cause que ce soit, Monsieur Anas BaChar conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Monsieur Anas BaChar est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.


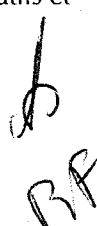
Monsieur Anas BaChar déclare expressément accepter les fonctions de directeur général.

En outre, Monsieur Anas BaChar déclare qu'il n'est frappé ni de l'interdiction, ni de la déchéance du droit d'administrer une société en application de la législation en vigueur et qu'il satisfait en général à toutes les conditions requises pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident à l'unanimité que Monsieur Anas BaChar ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions de directeur général.

Les frais professionnels engagés par Monsieur Anas BaChar dans le cadre de l'exercice de son mandat de directeur général lui seront remboursés sur présentation des justificatifs et dans les limites et conditions en vigueur au sein de la Société.

 
BF
2

TROISIEME DECISION

Les Associés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte constatant les décisions unanimes des Associés en date du 1^{er} mars 2018, sera mentionné sur le registre spécial tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les Associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original du présent acte est remis au président.

Fait à SEVERAC D'AVEYRON

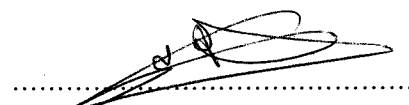
le 1^{er} mars 2018



Monsieur Harry ASSENMACHER,
Pour la société Erste Pure Forest
Verwaltungs-GmbH
associée

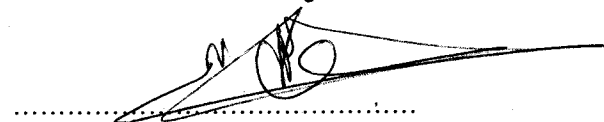


Monsieur Richard FOCKEN,
Pour la société Forest Finance France SAS,
associée,



Monsieur Anas BaChar,
associé

*Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général*



Monsieur Anas BaChar
*Signature précédée de la mention manuscrite
« bon pour acceptation des fonctions de directeur général »*